

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Masseret, pendant 31 jours consécutifs, du 05 septembre 2023 au 05 octobre 2023 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Masseret, présenté par la SARL GDSOL 51.

L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposé au titre de l'article L 422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 4,8 MWC sur une surface clôturée de 4,6 ha pour une emprise au sol de 2,24 ha.

La mairie de la commune de Masseret est lieu unique et siège de l'enquête.

Madame Karine MONTINTIN, ingénieure conseil, a été désignée commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléante Madame Marie BAUDOUX-PLAS.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 05 septembre 2023 au 05 octobre 2023 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Masseret aux heures d'ouverture des services :
 - les lundis, mercredis et vendredis : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - les mardis, jeudis et samedis : de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Masseret,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie de Masseret, siège de l'enquête (adresse postale : 2 rue de l'ancien presbytère 19510 MASSERET).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Masseret*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Masseret pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- mardi 05 septembre 2023 de 09h00 à 12h00.
- lundi 11 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.
- lundi 18 septembre 2023 de 09h00 à 12h00.
- samedi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00.
- vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.
- jeudi 05 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Masseret,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :
<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SARL GDSOL 51, Madame Luce POMIER : Numéro de téléphone : 06 07 01 44 57 – courriel : luce.pomier@gdsolaire.com

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 25 JUL. 2023
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA